

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 octobre 2017-18 h 30-

Présents : M. PERRIN Marc, Maire, Mmes : GENTIL Martine, JEANGUYOT Danièle, PERRARD Thérèse, MM : BREUGNOT François, DANGUIS Marc, SIROU Grégory, LAUFERON Denis, MONERAU Jean-Georges, PERRUCHET Philippe,

Absents : M. DE BOURGOING Jean-Marie

I INTERVENTION DE M, ALGRAIN, PRESIDENT DU SIAEPA de PANNECIERE

Monsieur Algrain informe le conseil que la communauté de communes prendra la compétence assainissement non collectif à partir du 1^{er} janvier 2018, la compétence assainissement collectif devra être assurée par la commune, le syndicat ne souhaitant pas la conserver.

Aussi, un budget annexe « assainissement collectif » sera créé au 1^{er} janvier 2018 pour permettre l'entretien des équipements d'assainissement communaux. La redevance, jusqu'ici perçue par le SIAEPA, sera donc facturée par la commune.

II TRAVAUX DE VOIRIE

1) Travaux 2017 :

Concernant l'année 2017, des travaux à hauteur de 48 308 € HT ont été réalisés, à savoir :

- Réfection de la Route du Cimetière et de la route de Poussain à Bussy pour 40 089 € HT (subvention à 55%)
- Entretien courant : 8218 €

La compétence voirie appartient à la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2017. La commune dispose d'un droit de travaux à hauteur de 20 000 €, mais a la possibilité d'abonder ce montant d'une somme équivalente par le biais du versement d'un fonds de concours à la communauté de commune.

Le conseil municipal décide le versement d'un fonds de concours d'un montant de 11 933 €.

2) Entretien des abords de la voirie communale (broyage)

La communauté de communes , dans la compétence voirie, a intégré l'entretien des abords.

La commune, disposant du matériel pour ces travaux, il est proposé la signature d'une convention qui prévoit le versement à la commune d'une somme annuelle de 4 575 € . Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3) Travaux de voirie 2018.

Pour l'année 2018, le conseil municipal propose l'évaluation des travaux suivants en tranche conditionnelle :

- Réfection Route de l'Église vers la Velle (environ 120 m) sachant que le réseau d'assainissement est à refaire avant tout travaux.
- Route des Buis,
- Rue de la Chaume Oudard (partie basse), en enrobé avec reprofilage.
- Route de Buchot, sachant que seule la partie Poussignol, Ferme de Buchot est envisagée y compris les aqueducs.
- Rue de la Cure.

Le technicien de la communauté de communes interviendra en fin d'année afin d'établir un diagnostic et une estimation.

III CIMETIERE

1) REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions qui ont plus de trente ans et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles en état d'abandon,

Le conseil municipal émet un avis favorable à la reprise des concessions qui permettra la disponibilité de nouveaux emplacements. Cette liste est consultable en mairie.

2) COLOMBARIUM

Les trois cases étant toutes retenues, le conseil accepte le devis de l'entreprise BROCHET d'un montant de 1 521,90 € TTC pour la mise en place de trois cases supplémentaires.

IV RENOUELEMENT DU CONTRAT LOGICIEL MAIRIE SEGILOG

Monsieur le Maire présente au conseil le contrat de renouvellement d'acquisition de logiciels et de prestations de services pour la mairie auprès de la société SEGILOG pour un montant annuel de 1 220 € HT,

Le conseil municipal autorise M. le Maire à renouveler le contrat.

V REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNEE 2017

Redevance due par Enedis: 200 €

Redevance due par ORANGE: 256,26 €

VI QUESTIONS DIVERSES

- M. et Mme Taché envisagent la réalisation de travaux sur le mur en bord de route mitoyen avec la commune. Ce dernier étant particulièrement dégradé sur la partie communale, le conseil profitera de ces travaux pour sa remise en état.

- Logement de la Poste : le plafond de l'escalier menant au grenier est en très mauvais état et menace de s'effondrer. L'employé communal interviendra rapidement.

- Volets bâtiment Mairie Ecole : L'employé communal sera chargé de fabriquer des volets neufs.

- Décorations de Noël . Comme chaque année, les décorations de Noël seront mises en place mi-décembre.

- Repas et Colis des Aînés : Les colis seront distribués comme chaque année la semaine précédant Noël et le repas aura lieu le dimanche 10 décembre.

- Bibliothèque : la fréquentation de la bibliothèque municipale a tendance à diminuer. La commune bénéficie du service du conseil départemental qui met à sa disposition de nombreux ouvrages renouvelés tous les six 6 mois. Ce service risque à terme d'être compromis faute de lecteurs. Il est rappelé que la bibliothèque est ouverte tous les premiers samedis du mois de 15 h à 16 h, l'adhésion étant gratuite.

- La commune a le plaisir de vous informer de l'installation d'une coiffeuse à domicile, Mme Noacco Elodie.

-

Pour copie conforme,
Le Maire,